



4^{ème} Mixte Nocturne Chatillonnais

13 Mai 2022

REGLEMENT PARTICULIER

1. Le tournoi est autorisé par la FFBA D sous le n° XXXX et se déroule selon les règles fixées par cette dernière (règlement général des compétitions).
 2. Tout participant doit être en règle avec la FFBA D et posséder une licence autorisant la compétition le jour du tirage au sort.
 3. La compétition est ouverte à tous joueurs français, minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans, dans le tableau double mixte ainsi que dans des séries découpées en TOP (classement de N2 à NC). Tout mineur doit être accompagné par un adulte.
 4. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort (cf. règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et postera les pièces justificatives dans le délai imparti.
 5. Les inscriptions seront prises en compte une fois le paiement effectué du dernier joueur inscrit de la paire. Les inscriptions et le règlement se font directement en ligne sur BadNet. **La date limite d'inscription est fixée au 29/04/2022.**
 6. Le comité organisateur se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs TOP, de changer le mode d'élimination et de regrouper ou supprimer certaines séries si nécessaire.
 7. En cas de nécessité et avec l'accord du Juge-arbitre, l'ordre de certains matchs pourra être modifié.
 8. La compétition est limitée à un total de 100 joueurs au maximum.
 9. Les joueurs seront inscrits dans la série selon leur classement CPPH 14 jours avant la date du tournoi (moyenne des points de la paire prise en compte).
 10. Les frais d'inscriptions sont fixés à 16 € par participant.
 11. Le juge-arbitre sera Marinette Raynaud.
 12. Le GEO sera Chaloine Myriam.
 13. **Le tirage au sort des tableaux sera effectué le 05/05/2022.** Le cas échéant, ils pourront être modifiés avec l'accord du Juge-arbitre avant le début des matchs.
 14. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
 15. Les matchs seront joués en 2 sets gagnants de 21 points.
 16. Les volants sont à la charge des joueurs.
- En cas de litige, ils seront en vente sur place.
Les volants officiels du tournoi seront le VICTOR 1 (plumes) et le YONEX MAVIS 600 (plastique).

17. Tout participant devra se faire pointer à l'accueil dès son arrivée, au moins 1 heure avant le début de son premier match. Toute personne voulant s'absenter le signalera à la table de marque et au Juge-arbitre.
18. Tout participant se doit de prendre connaissance des consignes sanitaires en vigueur à la date du tournoi. Le référent COVID sera Thérèse Jacquart.
19. Si un joueur ne peut pas présenter un pass vaccinal valide le jour de la compétition, il n'aura pas accès au gymnase et ne pourra pas participer à la compétition. Le joueur ou la paire sera alors déclaré forfait volontaire.
Pour les mineurs, les accompagnants doivent également présenter un pass sanitaire valide.
20. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début du match.
21. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match:
- feuille de match retirée à la table de marque ;
 - volants en nombre suffisant ;
 - la feuille de match sera ramenée immédiatement après la fin du match.
22. Seuls auront accès au plateau du jeu, les joueurs appelés devant disputer un match, les conseillers et les personnes du comité d'organisation.
23. Passé un délai de 5 minutes après l'appel, tout joueur ou paire de double non présente sur le terrain pourra être disqualifiée par le Juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.
24. Le temps minimum de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum.
25. Les matchs sont en « auto arbitrage ». En cas de litige, le JA peut faire appel à un arbitre si disponible dans la salle.
26. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.
27. En cas de désistement avant le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscriptions seront remboursés sous réserve de prévenir la responsable des inscriptions Thérèse Jacquart à l'adresse mail suivante bccl.loiret@gmail.com ou par téléphone au 06 70 43 14 06. Après le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscriptions ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical le jour de la compétition justifiant l'état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité. Dans tous les autres cas, les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés.
- Passé cette date le certificat sera a envoyé à La ligue du centre à l'adresse suivante.

Badminton Ligue du Centre Val de Loire
6 rue des Urbets
18000 BOURGES

28. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives doit le signaler et le justifier auprès du Juge-arbitre. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l'organisateur.
29. Tout joueur inscrit au tournoi adhère à ce règlement. Le Juge-arbitre est en droit de disqualifier un joueur qui ne respecte pas un point du règlement.